



DISPOSITIF CHEQUIER STARTER

STARTER

La Région Hauts-de-France est fière d'accompagner les entrepreneurs qui créent de l'activité et des emplois, faisant ainsi rayonner les Hauts-de-France grâce à leur savoir-faire.

Un accompagnement sur-mesure étant l'une des conditions de la réussite d'un projet, la Région Hauts-de-France se mobilise pour mettre en place l'écosystème favorable aux porteurs de projet et aux entrepreneurs afin de leur permettre de créer ou de développer leur entreprise en Hauts-de-France.

Avec le dispositif chéquier starter, qui propose 4 accompagnements correspondant à autant de phases de la vie de votre projet, la Région Hauts-de-France est à vos côtés pour faire grandir vos idées et votre esprit d'entreprise.

1. Montez votre projet

Vous avez un projet de création ou de reprise d'entreprise ? Vous souhaitez le développer afin de le concrétiser ? C'est le moment de déclencher l'accompagnement « montage de projet ».

Grâce aux analyses de marché et études stratégiques, concurrentielles qu'il vous permettra de réaliser, ainsi qu'aux personnes-ressources que vous pourrez rencontrer, cet accompagnement vous mènera à la rédaction d'un **plan d'affaires** complet et structuré et au choix de la structure juridique adaptée.

2. Testez votre future activité

Votre projet de création ou de reprise d'entreprise se précise et se structure. Vous souhaitez pouvoir en éprouver la viabilité économique dans un cadre juridique sécurisé afin de mettre toutes les chances de votre côté ?

Le « test d'activité » vous permettra de confronter votre projet à la réalité du marché pour valider les caractéristiques et les conditions de fonctionnement de votre nouvelle activité dans le cadre d'une couveuse ou d'une coopérative d'activité.

3. Optimisez vos financements

Vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise ?

Quel que soit votre projet, son financement est une question essentielle qui conditionne sa viabilité. L'accompagnement « structuration financière », en passant en revue tous les indicateurs de votre plan de financement, va ainsi vous permettre de présenter un projet solide capable de remporter l'adhésion de financeurs potentiels.

4. Assurez votre démarrage

Vous avez créé votre entreprise depuis moins de 3 ans. Vous avez maintenant à cœur de la développer et de l'inscrire dans la durée ?

L'accompagnement « post-crédation », en vous dotant d'outils de pilotage, d'organisation et de gestion pertinents, vous donnera les moyens de pérenniser votre activité et d'écrire ainsi une belle page de l'histoire entrepreneuriale des Hauts-de-France.

Pour bénéficier d'un accompagnement, inscrivez-vous sur <https://starter.hautsdefrance.fr>

Plus d'informations :
Tél. : 03 74 27 00 27
entreprises@hautsdefrance.fr